



EYZAHUT
en Drôme provençale

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE ID : 026-212601314-20260227-2026_02_07-DE
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 février 2026
Convocation du 17 février 2026

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance :

M. Aubert, G. Bernard, M. Brezzo, J. Chabanas,
S. Giliotti, C. Poncet, A. Ramousse, MC. Rey, F.
Simian

Absent : C. Bochaton

Président de séance : F. Simian

Secrétaire de séance : M. Brezzo

Délibération 2026-02-07

**Objet : Demande de la
subvention DETR pour mise en
place d'un Point d'Eau Incendie**

L'an deux mil vingt-six, le 27 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Madame la Maire rappelle que le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie est en vigueur depuis 2018, qu'une mise à jour a été faite en 2026.

Cinq premiers points d'eau incendie sont réalisés.

Pour l'année 2026, le SCDECI prévoit de protéger le quartier de DUPI bas par la mise en place de citernes d'un volume total de 60 m³.

Ces citernes protégeront les maisons du de DUPI, Vieille route et les premières habitations de la RD183.

Pour financer ces travaux, elle propose de prendre une délibération pour une demande de dotation au titre de l'équipement des territoires ruraux pour un montant de travaux de 62 355,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de faire une demande de DETR auprès de l'état à hauteur de 80 % du montant des travaux, soit une subvention de 49 884 HT €, les 20 % restant seront à la charge de la commune.
- **DEMANDE** à Madame la Maire de prévoir cette dépense au budget 2026.
- **AUTORISE** Madame la Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux dès l'obtention d'autorisation de commencer les travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

**La Maire,
Fabienne SIMIAN**

